



## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

**Absente** : Mme DEQUEANT Marine.

**Absent excusé** : M. GONS Gaylord qui a donné procuration à M. SOYEZ Guillaume.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 09
- Procurations : 01

**Date de la convocation** : 24/05/2022 - **Date d'affichage** : 24/05/2022

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente. Monsieur GONS Gaylord, absent excusé, a donné procuration à Monsieur SOYEZ Guillaume.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h44.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

### **1/ Présentation du projet éolien par EDF RENOUVELABLES :**

Monsieur le Maire donne la parole aux représentants de la Société EDF RENOUVELABLES.

Monsieur Constantin MESTHENEAS, Chargé d'affaires territoriales Hauts-de-France se présente ainsi que ses 2 collaborateurs.

La Société EDF Renouvelables France, Filiale d'EDF Renouvelables, elle-même filiale d'EDF, dont l'Etat détient 84 % du capital, développe, finance et construit des parcs éoliens. EDF Renouvelables exploite et maintient plus de 1800 MW éoliens sur le territoire national, dont 400 dans la région.

Monsieur MESTHENEAS présente le potentiel éolien de la Commune : 1/ les ambitions de développement de l'énergie éolienne en France sont inscrites dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - 2/ EDF Renouvelables, acteur majeur des énergies renouvelables soildement implanté en région Hauts-de-France et des ambitions en phase avec

les objectifs politiques de l'Etat et des territoires - 3/ la cartographie avec les contraintes du radar de Doullens - 4/ les retombées économiques - 5/ la concertation avec les divers partis - 6/ le calendrier prévisionnel avec les grandes étapes de développement d'un projet éolien. Après l'exposé, les conseillers ont posé des questions. Les conseillers ont décidé de réfléchir à ce projet et de prendre une délibération à la prochaine réunion du conseil.

## **2/ Validation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2022 :**

Monsieur le Maire soumet le Compte-rendu de la dite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

**Vote POUR 8 - ABSTENTION 2 (Messieurs BLONDIAUX et SOYEZ) - CONTRE 0**

## **3/ Délibération Référentiel M57 au 1er janvier 2022 :**

Après avoir fait la lecture du projet de délibération et présenté les différents points, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le passage de la comptabilité M14 au Référentiel M57 au 1er janvier 2023.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **4/ Délibération publicité des @ctes :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des modalités de publicité des actes pour les Communes de - de 3 500 habitants qui devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les règles de publication des @ctes par affichage papier aux lieux habituels et sous forme électronique sur le site Internet de la Commune.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **5/ Délibération Décision Modificative article 21578 :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la tondeuse est en panne depuis 1 an. Monsieur le Maire a effectué 2 devis des réparations : les 2 s'élèvent à 6 000 €.

Monsieur le Maire a demandé des devis pour l'achat d'une nouvelle tondeuse : tonte 0 - 1,40 m de coupe - Diesel - ramassage entre 23 000 et 24 000 €.

Les défauts de stock ne permettant pas de proposer une tondeuse répondant strictement à nos besoins, dans un délai raisonnable, une proposition a été faite pour une tondeuse Mulching KUBOTA - éjection arrière - 1,52 m de coupe - 24,5 CV - garantie de 2 ans - Prix 18 240 € TTC, avec concession faite sur le ramassage.

Monsieur Moitrel évoque la possibilité de la faire réparer afin de conserver les caractéristiques du matériel adaptées à nos besoins et fonctionnelles pour l'employé communal.

Monsieur Demailly pose la question d'une location de la tondeuse de prêt jusqu'à la fin de la saison en attendant un potentiel retour à la normale pour l'approvisionnement en tondeuses chez les différents fournisseurs ? afin d'avoir le temps de la réflexion avant d'acheter une tondeuse dont la durée de vie s'approche des 15 ans et qui n'est pas entièrement conforme à nos besoins.

**Pour la réparer : Vote POUR 4 (Messieurs MOITREL, BLONDIAUX, CARRE, Mme DERVILLERS)**

**Pour l'achat d'une neuve : Vote POUR 5 (Messieurs LAGNIEZ, SOYEZ, DELADERIERE, GONS, Mme BALAVOINE)**

**Abstention 1 (M. DEMAILLY)**

A la majorité, le Conseil Municipal a décidé de remplacer la tondeuse par l'achat d'une neuve.

## **6/ Délibération modification Contrat Agent Territorial :**

Vu l'entretien avec l'agent,

Vu les besoins ponctuels en ce qui concerne les animations sportives,

Vu la disponibilité de l'agent,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de transformer les CDD en CDI.

28 h effectives pour les 2 contrats.

Le 3ème contrat concerne la mise à disposition de l'agent pour le coaching sportif au Sporting Club Artésien. Suite à la convention prise avec le Club, celui-ci remboursera à la Commune les 7h effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions du Maire, sous réserve de validation officielle du Club.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **7/ Cérémonie du 1er juillet :**

Les conseillers présents le vendredi 1er sont Messieurs SOYEZ, MOITREL, LAGNIEZ, DELADERIERE, BLONDIAUX et Madame DERVILLERS.

Une réunion est prévue pour la mise au point de la journée.

## **8/ Questions diverses :**

a) Monsieur le Maire demande si les factures pour les locations de la salle sont à jour. Il y a trois encaissements à effectuer.

b) Monsieur le Maire demande si un devis du gros oeuvre pour l'implantation de l'abri-bus a été effectué. Toujours pas !

c) Monsieur le Maire pose la question sur les subventions. Où en sont les retours ? En attente de passage en commission.

D) Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition avait été faite à la boulangerie "Au Fournil d'Acheux" pour un dépôt de pains à Foncquevillers. Après plusieurs échanges, le choix s'est orienté sur l'installation d'un magasin à la "Maison Foulquoise". Monsieur le Maire propose de mettre à disposition les lieux pendant 6 mois gratuitement. Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire. Le magasin ouvrira en août.

e) Petit rappel pour les élections législatives. Monsieur Blondiaux prend le tour de 16h à 18h le dimanche 19 juin. Par contre il ne peut pas le 12 juin.

f) Suite à la délocalisation des classes, les bordures des fils d'eau avaient été peintes en jaune, il faudrait corriger cela. Les trottoirs sont du ressort du domaine public, il convient de ne rien y installer à long terme afin de prévenir tout accident éventuel.

g) Le bilan de la course "La Boucle de l'Artois" a été effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 00h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 28 juin à 19h30.

Fait en mairie, le 02/06/2022

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ



